

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 10 avril 2024**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 06/04/2024

Date de publication : 15/04/2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CONSTANT.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, M. David MALINGE, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Eliane BARNICAUD, Mme Cécile PAULIN, M. Romain DETHÈS, M. Christophe CHAUMARD, Mme Yannick CHARRETEUR.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Eliane BARNICAUD en faveur de Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Cécile PAULIN en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Romain DETHÈS en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, Mme Yannick CHARRETEUR en faveur de M. Olivier MERCIER.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2024-034

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2024 - ADOPTION

RAPPORTEUR: M. Gilles BERNARD

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif de la commune.

Ce document budgétaire fait l'objet d'une maquette officielle, laquelle est annexée à la présente délibération, et présente les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2024.

Il est rappelé que le vote des budgets communaux intervient par nature et par chapitre, mais qu'un vote formel pour chacun des chapitres n'est pas obligatoire.

Considérant l'approbation du compte financier unique 2023,

Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2023,

Vu la délibération 2023-086 du 13 décembre 2022 portant sur l'ouverture de crédits anticipés avant le vote du budget 2024,

Considérant que les documents budgétaires ont été transmis à chaque membre du conseil municipal et mis à la consultation auprès des services,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L1612.1 et L. 2311-1,

Vu la maquette budgétaire M57 du budget principal jointe en annexe,

Vu la note de présentation des budgets 2024 ci-jointe,

Par 18 voix pour et 5 contre (M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE et M. Michel FELDMANN)

Le Conseil municipal décide à la majorité des votants :



- D'approuver le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 6 268 285€

Recettes : 6 268 285€

Section d'investissement

Dépenses : 7 726 325€

Recettes : 7 726 325€

- D'autoriser M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Vaucluse le : 15/4/2024
et publication sur le site internet de la commune
de Bédoin le : 15/4/2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance, Carole PERRIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.